



BULLETIN D'ENGAGEMENT – ÉCOLE DE FOOTBALL

SAISON SPORTIVE : 2023 -2024

À remplir en (03) exemplaires

Nom Complet du C.S.A :

Sigle du C.S.A :

CATÉGORIES ENGAGÉES		
Compétitions		U14
Championnat	Engagement (Oui/Non)	
Coupe	Engagement (Oui/Non)	

(Une croix **X** dans une case indique l'engagement)

Couleurs Principale du Club :

Couleurs de Réserves :

N° Tel (**Obligatoire**) :N° de Fax (**obligatoire**) :

Boite e-mail (**Obligatoire**) :

Agrément N° : du : (Copie à joindre)

Président du C.S.A : Tel :

Adresse complète :

- Identité et qualité des membres du C.S.A ou de la section, mandatés pour représenter le club auprès de la Ligue de Football de la Wilaya de Tizi-Ouzou et les instances du Football.
- Seuls les dirigeants dûment mandatés sont habilités à représenter leur club auprès de la ligue.

Nom et Prénom	Fonction au sein du C.S.A ou de la section	N° de Téléphone



FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE FOOTBALL
الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU
رابطة كرة القدم لولاية تيزي وزو
X.CY%I+ IΛ.Δ.X :Λ.O I+ΣXΣ U%*:
TAMTUNT N-DDAVAX UDAR N TIZI-WEZZU



Je soussigné, Monsieur

Président du Club Sportif Amateur : m'engage à :

1/Respecter les règlements généraux de la Fédération Algérienne de Football et de les faire respecter par tous les membres de l'association et de la section football.

2/Faire participer les cadres techniques, médicaux et administratifs du club aux réunions et séminaires organisés par la Fédération et les Ligues.

3/ Procéder au paiement de la contribution aux frais de gestion et arriérés.

4/ Respecter les domiciliations des matchs de championnat selon disponibilité des terrains conformément aux règlements généraux.

5/Fournir le dossier médical de chaque joueur tel que défini par la commission médicale fédérale.

6/ Ne pas recourir aux juridictions civiles pour le règlement de tout litige né lors du déroulement de la compétition.

7/ Respecter les dispositions de l'article 124 du règlement du championnat de football amateur des divisions honneur et préhonneur traitant de la « Violation de l'obligation de réserve ».

8/ contracter une police assurance pour tous les joueurs (toutes catégories), staffs administratifs et techniques les couvrants pour toutes la saison sportive 2023-2024.

FAIT A : Le :

<u>Cachet du Club</u>	<u>Griffe et Signature légalisée du Président CSA</u>
<u>Cadre réservé à la ligue (Date de Dépôt)</u>	